

Résider en pension de famille : un mode de logement où prime la solidarité entre pairs

Juliette HALIFAX et Marie-Véronique LABASQUE, APRADIS Picardie

« La résidence sociale dénommée "pension de famille" est un établissement destiné à l'accueil sans condition de durée des personnes dont la situation sociale et psychologique rend difficile leur accès à un logement ordinaire » (art. L. 633-1 du Code de la construction et de l'habitation). Il s'agit d'établissements collectifs où les résidents occupent un logement individuel, pour lequel ils sont locataires. Ainsi, il ne s'agit pas d'hébergement, mais bien de logement, encadré par un ou plusieurs professionnels.

Fin 2016, l'APRADIS Picardie a finalisé une étude interdépartementale sur les besoins sanitaires et sociaux des résidents de pensions de famille. Réalisée à la demande de la Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DRJSCS) Hauts-de-France, cette étude visait principalement à déterminer ces besoins ainsi que les réponses apportées, afin notamment de pouvoir anticiper les besoins liés au vieillissement de la population. La méthodologie a été multiple et s'est notamment basée sur des entretiens avec des résidents. Près de 80 d'entre eux ont été interrogés, dont 38 en entretien individuel approfondi. Bien que ce ne soit pas l'objectif initial de cette étude, les résidents se sont saisis de cet espace pour se raconter. Ayant peu de griefs à exprimer par rapport aux conditions de logement ou au fonctionnement de la pension de famille, les personnes qui ont accepté de participer à un entretien ont, pour la plupart, parlé de leur passé difficile, mais aussi des liens sociaux qu'ils ont pu construire à la pension de famille et de la solidarité qu'ils y ont trouvée.

Les parcours ayant conduit à un logement au sein d'une pension de famille sont très hétérogènes : personnes ayant vécu à la rue, hospitalisées en psychiatrie, incarcérées, etc. En revanche, l'analyse de la situation actuelle des pensionnaires, fait ressortir un certain nombre de points communs :

- Une population masculine et âgée : quatre cinquièmes des résidents sont des hommes et deux-tiers ont plus de 50 ans.
- Un isolement social non négligeable, avec des liens familiaux distendus et un réseau amical restreint, voire inexistants. Ainsi, trois résidents sur cinq n'ont plus aucun contact avec des membres de leur famille et la moitié n'a aucune activité sociale en dehors de la pension de famille.
- Une grande précarité économique : très peu de pensionnaires travaillent et leurs principales ressources sont le Revenu de Solidarité Active (RSA) et l'Allocation aux Adultes Handicapés (AAH).
- Des problèmes de santé importants, en lien notamment avec des questions d'addiction et des troubles psychiques ; de nombreux résidents cumulent plusieurs problèmes de santé.

Ainsi, les personnes qui résident en pension de famille sont, pour la plupart des personnes qui ne pourraient pas se loger en milieu diffus, par manque de moyens ou d'autonomie. En outre, les

résidents trouvent au sein de la pension de famille un accompagnement pour leurs difficultés sociales et sanitaires, voire une simple présence, qui les rassure et leur permet de mieux gérer leurs troubles psychiatriques.

Les entretiens ont permis d'observer que les ressources n'étaient pas seulement institutionnelles et que la solidarité entre résidents était également primordiale. Pour exemple, près de la moitié des résidents interrogés souhaite rester vivre au sein de la pension de famille « *le plus longtemps possible* » ou « *y terminer [leur] vie* ». Ces résidents ne se projettent pas en dehors de la pension de famille et déclarent s'y sentir bien, en sécurité, bien encadrés, accompagnés, avec de nombreux services à disposition. Si la question de la collectivité semble importante pour eux et que ne pas vivre seul les rassure, la question de la solidarité est également forte. Ainsi, pour les plus âgés, le passage dans un autre établissement collectif de type maison de retraite ou établissement pour personnes âgées est également difficilement envisageable car ils se sentent « *en famille* » au sein de la pension de famille et ne retrouveront pas ça ailleurs.

De plus, il ne s'agit pas seulement d'établissements collectifs, mais de lieux de vie où chacun va prendre soin de ses voisins. Lorsqu'une personne est absente au "café du matin" ou qu'elle n'est pas sortie de chez elle depuis plusieurs jours, les autres résidents vont s'inquiéter et aller vérifier que tout va bien. Dans une des pensions de famille, les résidents ont ainsi désigné une personne "fil rouge" par étage qui vérifie que, en dehors des résidents ayant prévu de dormir à l'extérieur, tout le monde a bien rejoint son logement le soir. Il ne s'agit pas de surveillance ou de contrôle, mais plutôt de solidarité bienveillante et de soutien pour des voisins qu'ils savent pouvoir être en grande difficulté (troubles psychiatriques, dépendance à l'alcool ou à la drogue, etc.). Au cours d'un échange sur l'organisation de temps de prévention sanitaire, un résident précise : « *on n'est pas habitués à ce type de service et on préfère plutôt compter sur l'entraide et la bienveillance collective* ».

Les activités proposées par les professionnels permettent de créer du lien social, notamment pour les personnes isolées. C'est le cas pour cet homme de 70 ans à la retraite, qui n'a plus de famille et ne reçoit jamais personne chez lui : « *Je participe aux activités pour ne pas rester seul. Ça me permet de voir des gens* ». Ou encore pour cette femme de 48 ans : « *Je suis dans mon logement juste pour dormir. J'ai besoin de respirer. Si je suis toute seule, ça ne va pas. Je participe à toutes les activités* ». Mais certaines structures manquent de moyens pour organiser des activités et d'autres sont confrontées à l'avancée en âge des résidents : « *de nombreuses activités sont proposées [...] toutefois la mobilité réduite des nombreux pensionnaires est un frein important et de plus en plus marqué* ».

Les résidents dépassent ces contraintes en mettant en place une solidarité dans les activités courantes d'une journée : ils s'invitent les uns chez les autres pour partager un repas, discuter, couper les cheveux du voisin, lui faire un peu de couture, etc. Ainsi, si les résidents qui ne sont pas autonomes pour faire leurs courses et/ou leurs repas peuvent être accompagnés par un auxiliaire de vie ou par l'hôte, certains résidents trouvent de l'aide auprès d'un autre pensionnaire. Par exemple, cette résidente qui est invitée « *presque tous les jours* » chez un voisin pour manger car, suite à plusieurs accidents avec sa plaque de cuisson, celle-ci lui a été retirée par mesure de sécurité. Ou encore ce jeune homme de 35 ans qui « *aime faire la cuisine et propose de temps en temps de faire des gâteaux ou des plats collectifs* ». De même, pour les démarches administratives, les hôtes, les services de tutelles ou les services sociaux accompagnent de manière efficace les pensionnaires.

Cependant, quelques-uns préfèrent s'adresser aux autres résidents. Ainsi, cette pension de famille où « *la représentante des résidents est souvent sollicitée pour sa maîtrise des documents et procédures* ». Elle éprouve « *une certaine fierté* » à le faire.

Cette fierté tient au fait qu'il est agréable de mettre en avant ses compétences, mais également très gratifiant de venir en aide aux autres. De nombreux résidents ont évoqué la nécessité de pouvoir « *se rendre utile* », que ce soit auprès des pairs ou, d'une manière plus générale, au sein de la société. Ainsi, une partie des résidents interrogés est investie dans des activités bénévoles pour des associations sociales ou caritatives et cet investissement semble important, autant en durée qu'en investissement personnel. L'un d'entre eux met en avant le fait que ses activités bénévoles à la recyclerie d'Emmaüs lui permettent aussi de « *faire preuve de solidarité envers d'autres résidents en leur permettant de bénéficier de meubles ou autres* ». D'autres rendent de nombreux services à l'intérieur de la pension de famille. Comme ce retraité qui déclare : « *Je donne un coup de main à tout le monde. Les activités [extérieures à la pension de famille] ce n'est pas mon rayon, [...] je suis toujours ici en cas de secours. Ça fait aussi des économies à l'association.* » Tous ces résidents sont très fiers de pouvoir échanger sur leur expérience d'entraide qui témoigne à la fois leur autonomie et leur utilité sociale.

Pour les personnes ayant connu la vie en milieu ordinaire, c'est cette solidarité qu'ils regretteront le plus lorsqu'ils quitteront la pension de famille. Le témoignage de cette femme d'une quarantaine d'année est très éloquent : « *Il y a beaucoup de solidarité, il y a vraiment beaucoup de solidarité. On est très à l'affût du moindre problème de l'autre. Il y a un respect. [...] Pour moi la solidarité, veiller l'un sur l'autre, je pense que ça devrait être comme ça partout. Même des petites attentions, c'est des trucs qu'on n'a pas en milieu diffus et ça on l'a ici et c'est quelque chose que j'aime énormément. Quand je vais partir d'ici, je vais avoir beaucoup de tristesse, ça c'est clair. En milieu diffus, il n'y a pas forcément d'entraide, mais en tout cas beaucoup de commérages. Nous on a le commérage peut-être, parfois, mais on a beaucoup d'entraide. [...] C'était compliqué pour moi d'accepter de venir ici parce que ça représentait un échec quelque part et alors que pour moi aujourd'hui ça ne l'est pas forcément. Et je sais aujourd'hui que quand je partirai d'ici, il y a quand même pas mal de choses qui vont me manquer. Ça c'est évident.* » On retrouve ici un témoignage de la forte solidarité qui existe entre les résidents.

Cette étude met clairement en avant les bienfaits des pensions de famille pour des personnes fortement désocialisées, rencontrant des difficultés sociales et/ou de santé importantes. Ainsi, les résidents interrogés ont une perception globalement positive, voire très positive, de la structure d'accueil, du logement occupé et de l'accompagnement proposé. Le fonctionnement même des pensions de famille semble correspondre à leurs attentes ; ainsi, la possibilité pour les résidents de pouvoir être logés sans limitation de durée, assortie d'accompagnement humain et social leur permet de se reconstruire et d'accéder progressivement à une nouvelle forme d'autonomie. L'utilité sociale de ces structures est telle que la plupart des résidents ne souhaite pas en partir et que les durées de présence y sont relativement importantes. Avec un turn-over faible et des taux d'occupation importants, les pensions de famille sont victimes de leur succès et manquent de fluidité pour accueillir de nouvelles personnes.

Cette étude témoigne enfin de l'articulation entre deux grandes formes de solidarités : celle publique, formelle, qui garantit à chacun le recours à ses droits sociaux et celle privée, informelle, qui est ici très mise en avant par les professionnels comme par les résidents.

Bibliographie :

BOUBERT-DEVOS Murielle et HALIFAX Juliette, 2016, *Inclusion sociale et dépendance : besoins sanitaires et sociaux des résidents de pensions de famille*, Lille, Les Cahiers de la DRJSCS, 80 p.

CREAI et ORS Centre, 2013, *Les résidents des pensions de famille / maisons relais : profils, parcours résidentiels et enjeux de l'accompagnement*, Orléans, Centre Régional d'Études, d'Actions et d'Informations en faveur des personnes en situation de vulnérabilité et Observatoire Régional de la Santé, 163 p.

DGAS, 2008, *Évaluation national du dispositif Maisons relais*, Paris, Direction Générale de l'Action Sociale, 122 p.

DIHAL, 2015, *Les pensions de famille et résidences accueil : du modèle aux réalités d'aujourd'hui*, Paris, Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement, 175 p.

DUPLAT-SAUNIER Domitille et HONTAA Virginie, 2011, *Pour un logement durable des personnes en situation de précarité... Guide des maisons relais et pensions de familles, de la région Midi-Pyrénées*, Paris, Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale, 135 p.

DRJSCS Nord-Pas-de-Calais, 2013, *Évaluation du dispositif Pension de famille dans le Nord-Pas-de-Calais*, Lille, Direction Régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale, 78 p.

Fondation Abbé Pierre, 2014, *La fonction et le rôle des hôtes des pensions de famille*, Paris, Fondation Abbé Pierre, 36 p.

IREPS Picardie, 2015, *Évaluation d'impact sur la santé. Évaluation de la circulaire DGAS-SDA n° 2002-595 du 10 décembre 2002 relative aux maisons relais*, Amiens, Instance Régionale d'Éducation et de Promotion de la Santé, 61 p.

LEMBO Sophie, 2015, *Les pensions de famille en région Provence-Alpes-Côte d'Azur : bilan et perspectives*, École des Hautes Études en Santé Publique, 78 p.

MAINAUD Thierry, 2012, « Les établissements d'hébergement pour adultes et familles en difficulté sociale », *Document de travail*, DREES, n° 166, 408 p.

ONFV, 2015, *Fin de vie en pension de famille. Synthèse*, Paris, Observatoire National de la Fin de Vie, 26 p.